

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU JEUDI 9 OCTOBRE 2025**

Présents : M. GOUHOURY, M. POTTIER, M. VANEK, Mme MUSY Adjoint, Mme LEGRAND, Mme JIMENEZ, Mme CUGNY, Mme FARTO, M. LEFEUVRE M. CASCALES, Mme CHAILLOUX, M. CARTEAU, M. FAIVRE, M. MALCHERE (arrivée à 20 h 05), M. BEULLARD, Mme LE QUEMENT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme L'HOSTIS donne procuration à Mr POTTIER

Absents : M. PINTO-FERNANDES

Mme KUKULJAN

Secrétaire de Séance : Mme Bernadette CUGNY

L'an deux mil vingt-cinq, le JEUDI 9 octobre 2025 à 20 H 00, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Maire

1	41.03.2025	<p><u>OUVERTURE DOMINICALE DU COMMERCE DE DETAIL</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • - SUPPRIME à l'unanimité, pour les établissements de commerce de détail des divisions 45 « Commerce de réparation d'automobiles et de motocycle », le repos du dimanche pour l'année 2026, à savoir : Le dimanche 18 janvier 2026, Le dimanche 15 mars 2026 Le dimanche 12 avril 2026, Le dimanche 17 mai 2026 Le dimanche 14 et 28 juin 2026, Le dimanche 5 juillet 2026 Le dimanche 13 septembre 2026, Le dimanche 11 et 25 octobre 2026 Le dimanche 15 novembre 2026, Le dimanche 13 décembre 2026 • SOLLICITE à l'unanimité, la Communauté d'Agglomération du « Pays de Fontainebleau » pour avis sur ce dossier
2	42.03.2025	<p><u>FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADMET à l'unanimité, en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant de 202.50 € sur le Budget des locaux 2025
24.0	43.03.2025	<p><u>DEMANDE DE SUBVENTION – DETR/DSIL 2026</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE à l'unanimité, le projet rénovation énergétique de l'école primaire et de la maison des associations de la ville de Samoreau d'un montant prévisionnel de 460 000.00 € HT soit 552 000.00 € TTC • AUTORISE à l'unanimité, le Maire à adresser une demande de subvention pour toutes subventions Etat. • ARRETE les modalités de financement comme suit : ETAT : 368 000.00 € (soit 80 %) Fonds propres : 92 000.00 € HT
4	44.03.2025	<p><u>CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC PONT DE VALVINS</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer la convention

5	45.03.2025	<p>DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE</p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACCEPTE à l'unanimité, la proposition de l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de Seine-et-Marne (AMF77) pour la désignation d'un référent déontologue.
6	46.03.2025	<p>REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE</p> <p>Monsieur David Pottier se retire de l'Assemblée afin de ne pas participer au vote.</p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • ANNULE à l'unanimité, la délibération n°46.05.2024 • MET EN PLACE à l'unanimité, la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité selon les modalités ci-dessus

Samoreau, le 9 octobre 2025

Pascal GOUHOURY
Maire

